

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Il est impératif de réserver les repas en précisant les jours où vos enfants mangeront au restaurant scolaire. L'accueil de la pause méridienne est obligatoirement incluse dans la réservation.

Il est possible de réserver pour :

- Un ou plusieurs jours dans la semaine
- Une semaine entière
- Pour un mois
- Pour toute l'année

Comment réserver le repas de mon enfant :

La réservation peut se faire :

- Soit sur le **Portail Famille** : www.semeac.fr ? rubrique : Mes démarches ? Portail Administratif Famille



<https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-semeac>

(Adresse directe du Portail Famille)

- Soit en remplissant le formulaire de réservation disponible sur le site internet de la commune, dans le portail famille ou à l'accueil de la Mairie.



Les réservations des repas devront être effectuées au plus tard le dimanche avant minuit pour la semaine suivante. Ce formulaire devra être déposé à la Mairie ou envoyé par mail à scolaire@semeac.fr

En cas d'extrême urgence seulement (obligations professionnelles ou familiales), les familles peuvent inscrire l'enfant auprès du service éducation de la mairie uniquement par mail à scolaire@semeac.fr avant 9h30 pour le repas du midi.

Tout repas non réservé à l'avance ainsi que tout repas réservé le jour-même feront l'objet d'une majoration selon les tarifs en vigueur (CF Tarification des repas).

FACTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

La facturation des repas du restaurant scolaire sera émise au plus tard le 20 du mois suivant pour un règlement exigible au 10 du Mois+2.

Exemple :

Repas pris au mois de septembre => facture transmise aux familles le 20 octobre pour un règlement attendu au 10 novembre maximum.

Attention, pour les repas pris en juin-juillet, la facturation sera transmise aux familles le 20 juillet pour un règlement au 10 aout.

Désormais, les factures seront envoyées par mail et accessibles sur le Portail Famille. Pour les familles qui ne disposent pas d'adresse mail, le service éducation de la mairie sera en mesure d'éditer la facture sur simple demande.

Comment annuler un repas ?

Il est possible de décocher des repas préalablement réservés **sur des semaines futures**, via le portail FAMILLE.

Pour toute annulation de repas **durant la semaine en cours** (maladie ou autres), il sera nécessaire de contacter la mairie par mail à scolaire@semeac.fr

Sans avertissement préalable de l'absence, tous les repas réservés seront facturés et aucun remboursement ne sera effectué.

Comment payer les factures ?

Les règlements seront à effectuer par :

- carte bancaire directement en ligne sur le Portail Famille,
- chèque (ordre : Trésor Public) ou espèces directement à l'accueil de la Mairie,
- prélèvement automatique (RIB à fournir à la mairie) **le 10 de chaque mois**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur des services périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire de la Commune de SÉMÉAC est disponible sur le site internet de la mairie (www.semeac.fr) ainsi que sur le Portail Famille (<https://www.mon-portail-famille.fr/mairie-semeac/accueil>).

En cas de difficultés, Mme PAULOIN Cathy, chargée du service scolaire de la Mairie, se tient à votre disposition par mail à scolaire@semeac.fr ou par téléphone au 05 62 38 91 03.



TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

1. Tarif N°1 : RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE (SEMEAC)

QUOTIENT FAMILIAUX		RESIDENTS SEMEAC		
		Prix du repas	TARIF ALAE du midi	Prix total du midi (repas + ALAE)
1	Inférieur à 100	0,95 €	0,05 €	1,00 €
2	De 100 à 499	3,06 €	0,10 €	3,16 €
3	De 500 à 749	3,43 €	0,16 €	3,59 €
4	De 750 à 999	3,79 €	0,22 €	4,01 €
5	De 1 000 à 1199	4,17 €	0,27 €	4,44 €
6	De 1 200 à 1 499	4,54 €	0,32 €	4,86 €
7	Supérieur à 1500	4,80 €	0,37 €	5,17 €

Le prix total du midi (tarif 1, résident de Séméac) de la restauration Scolaire et Extrascolaire s'applique dans le cadre de l'ALAE de la période scolaire et de l'ALSH des vacances scolaires.

2. Tarif N°2 : RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE (EXTERIEURS)

QUOTIENT FAMILIAUX		EXTERIEURS		
		Prix du repas	TARIF ALAE du midi	Prix total du midi (repas + ALAE)
1	Inférieur à 100	0,95 €	0,05 €	1,00 €
2	De 100 à 499	3,85 €	0,10 €	3,95 €
3	De 500 à 749	4,32 €	0,16 €	4,48 €
4	De 750 à 999	4,58 €	0,22 €	4,80 €
5	De 1 000 à 1199	5,06 €	0,27 €	5,33 €
6	De 1 200 à 1 499	5,48 €	0,32 €	5,80 €
7	Supérieur à 1500	5,86 €	0,37 €	6,23 €

Le prix total du midi (tarif 2, extérieurs) de la restauration Scolaire et Extrascolaire s'applique dans le cadre de l'ALAE de la période scolaire et de l'ALSH des vacances scolaires.



6. Tarif N°5 : ALAE, Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

QUOTIENT FAMILIAUX		RESIDENTS DE SEMEAC		EXTERIEURS	
		<i>Matin ou soir</i>	<i>Journée</i> (matin + soir)	<i>Matin ou soir</i>	<i>Journée</i> (matin + soir)
1	Inférieur à 100	0,40 €	0,61 €	0,51 €	0,76 €
2	De 100 à 499	0,61 €	0,71 €	0,76 €	0,91 €
3	De 500 à 749	0,81 €	1,01 €	1,01 €	1,26 €
4	De 750 à 999	1,01 €	1,21 €	1,26 €	1,51 €
5	De 1 000 à 1199	1,11 €	1,31 €	1,31 €	1,61 €
6	De 1 200 à 1 499	1,21 €	1,46 €	1,46 €	1,77 €
7	Supérieur à 1500	1,31 €	1,56 €	1,56 €	1,87 €

7. Tarif N°6 : ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredi et vacances scolaires), prix unitaire sans repas

QUOTIENT FAMILIAUX		½ Journée – Prix unitaire (matin ou après-midi) Tarifs sans repas *		Journée complète – Prix unitaire (matin et après-midi) Tarifs sans repas *	
		RESIDENTS DE SEMEAC	EXTERIEURS	RESIDENTS DE SEMEAC	EXTERIEURS
1	Inférieur à 100	2,52 €	3,18 €	4,19 €	5,25 €
2	De 100 à 499	3,03 €	3,78 €	5,05 €	6,31 €
3	De 500 à 749	3,23 €	4,03 €	5,45 €	6,81 €
4	De 750 à 999	3,43 €	4,29 €	5,85 €	7,32 €
5	De 1 000 à 1199	3,63 €	4,54 €	6,26 €	7,52 €
6	De 1 200 à 1 499	3,83 €	4,59 €	6,66 €	8,02 €
7	Supérieur à 1500	4,04 €	4,84 €	7,06 €	8,48 €

(*) Les repas sont facturés en sus au tarif de la restauration scolaire (prix total du midi)



8. Tarif N°7 : ALSH, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (Mercredi et vacances scolaires), prix forfaitaire sans le repas pour 1 semaine de 5 jours pleins consécutifs.

QUOTIENT FAMILIAUX		Prix forfaitaire par journée (Tarif sans repas*)	
		RESIDENTS DE SEMEAC	EXTERIEURS
1	Inférieur à 100	3,99 €	4,99 €
2	De 100 à 499	4,79 €	6,00 €
3	De 500 à 749	5,20 €	6,51 €
4	De 750 à 999	5,55 €	6,96 €
5	De 1 000 à 1199	5,95 €	7,16 €
6	De 1 200 à 1 499	6,36 €	7,62 €
7	Supérieur à 1500	6,71 €	8,07 €

(*) Les repas sont facturés en sus au tarif de la restauration scolaire (prix total du midi)

10. Tarif N°9 : RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE (SEMEAC)

Majoration pour repas pris sans réservation : pénalité de 50%

QUOTIENT FAMILIAUX		RESIDENTS SEMEAC		
		Majoration repas	Majoration ALAE du midi	Prix total de la majoration (repas + ALAE)
1	Inférieur à 100	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	De 100 à 499	1,53 €	0,05 €	1,58 €
3	De 500 à 749	1,71 €	0,08 €	1,79 €
4	De 750 à 999	1,90 €	0,10 €	2,00 €
5	De 1 000 à 1199	2,08 €	0,13 €	2,21 €
6	De 1 200 à 1 499	2,27 €	0,16 €	2,43 €
7	Supérieur à 1500	2,40 €	0,18 €	2,58 €

Le prix total du midi (tarif 1, résident de Séméac) de la restauration Scolaire et Extrascolaire s'applique dans le cadre de l'ALAE de la période scolaire et de l'ALSH des vacances scolaires

11. Tarif N°10 : RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE (EXTERIEURS)

Majoration pour repas pris sans réservation : pénalité de 50%

QUOTIENT FAMILIAUX		EXTERIEURS		
		Majoration repas	Majoration ALAE du midi	Prix total de la majoration (repas + ALAE)
1	Inférieur à 100	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	De 100 à 499	1,93 €	0,05 €	1,98 €
3	De 500 à 749	2,16 €	0,08 €	2,24 €
4	De 750 à 999	2,29 €	0,10 €	2,39 €
5	De 1 000 à 1199	2,54 €	0,13 €	2,67 €
6	De 1 200 à 1 499	2,74 €	0,16 €	2,90 €
7	Supérieur à 1500	2,93 €	0,18 €	3,11 €

Le prix total du midi (tarif 2, extérieurs) de la restauration Scolaire et Extrascolaire s'applique dans le cadre de l'ALAE de la période scolaire et de l'ALSH des vacances scolaires



